

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION « ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL » GEIQ ADI ALPIN

SOMMAIRE

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION

- 1 - Date d'information collective
- 2 - Les sources d'informations pour les inscriptions
- 3 - Calendrier de la sélection
- 4 - Frais d'inscription aux épreuves de sélection
- 5 - Pièces à fournir

1 – Date d'information collective

Les candidats qui souhaitent des renseignements sur le métier et sur la formation peuvent participer aux réunions d'information qui auront lieu à :

L'ADEA, Centre de Formation,
12 rue du Peloux à BOURG EN BRESSE,

Le vendredi 16 novembre 2018 à 9h et
Le mercredi 12 décembre 2018 à 9h

La présence à cette réunion n'est pas obligatoire; elle est cependant conseillée aux candidats désireux de connaître plus en détail le déroulement de cette formation. Il n'est pas établi de compte-rendu de cette réunion.

2 - Les sources d'informations pour les inscriptions

- Sur notre site internet www.adea-formation.com :
Vous pouvez imprimer le dossier d'inscription sur le site internet de l'ADEA et le renvoyer avec les pièces demandées.
- Mail : isabelle.perret@adea-formation.com
Laisser un message ou obtenir les premières informations (concernant la sélection)
- Téléphone : **Isabelle PERRET : 04 74 32 77 47**
- Par courrier :
Vous pouvez obtenir le dossier d'inscription en faisant une demande écrite et en joignant une grande enveloppe (format A4) libellée à vos noms et adresse et timbrée au tarif en vigueur.
- A l'accueil de l'ADEA : du lundi matin 8 heures au vendredi 17h.

3 – Calendrier de la sélection

Date d'ouverture des inscriptions : **le 16 novembre 2018**

Le dossier est à envoyer à l'ADEA - 12 rue du Peloux – 01000 BOURG EN BRESSE

Dates des épreuves :

- Epreuve écrite d'admissibilité : **le mercredi 12 décembre 2018 à 10h**
- Epreuve d'admission : **entretiens prévus entre le 7 et le 25 janvier 2019**

4 – Frais d'inscription aux épreuves de sélection

50 € à régler à l'inscription

En cas d'échec à l'écrit, le chèque de 50€ sera retourné aux candidat(e)s.

Ne pas hésiter à contacter Mme Isabelle PERRET en cas de difficultés, afin de demander un aménagement des modalités de règlement.

5 – Pièces à fournir impérativement

- La fiche d'inscription complétée précisément, datée et visée
- Une photocopie Recto-Verso de votre Carte d'Identité
- La copie de tous vos diplômes
- 1 photo d'identité
- Une lettre de motivation dans laquelle vous développerez les aspects suivants :
 - Votre parcours personnel
 - Votre choix pour ce métierCe courrier sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- Un CV présentant l'ensemble de votre parcours scolaire ainsi que vos expériences professionnelles ou de bénévolat (dans le secteur social et/ou hors secteur social).
Ce CV sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- 2 enveloppes (format A5) timbrées au tarif lettre en vigueur et libellées à votre nom et adresse. (Attention le tarif lettre verte augmente le délai d'acheminement du courrier, donc à éviter)
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de **50 €** pour le règlement de la sélection.
(En cas d'échec à l'épreuve écrite le chèque de 50 € ne sera pas encaissé et vous sera retourné par courrier)

Annulations :

En cas d'absence aux épreuves **sans motif particulier**, l'ADEA conservera le montant de la participation.

En cas d'annulation **pour cas de force majeure**, (maladie, hospitalisation, accident...) sur présentation d'un justificatif, l'ADEA conservera une participation pour frais de dossier de 25€.

Important : l'ADEA n'acceptera pas les dossiers :

- *Incomplets*
- *Non conformes*
- *Insuffisamment affranchis (faites vérifier le poids de votre envoi et affranchissez le en conséquence ; par précaution, notez vos noms et adresse sur l'enveloppe d'expédition de votre dossier)*
- *Transmis hors délais (en aucun cas la demande tardive de dossier ne pourra être prétexte au dépôt de celui-ci hors délai.*